

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DUODI 12 Ventôse.

(Ere vulgaire)

Lundi 2 Mars 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 60 livres par an, de 32 livres pour six mois, et de 17 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

On s'abonne aussi à cette Feuille, pour les Pays-Bas et pour la Hollande, chez le cit. HORGNIËS, au Bureau de la Poste, à Bruxelles.

A V I S.

Le renchérissement progressif de toutes les matières qui entrent dans la composition de cette feuille, oblige les propriétaires d'en augmenter le prix. En conséquence, la souscription sera désormais de 60 liv. par an, de 32 liv. pour six mois, et de 17 liv. pour trois mois.

I T A L I E.

De Livourne, le 3 février.

Nous apprenons de Bastia, que, dans la nuit du 17 janvier, une tempête y a fait périr onze petits bâtimens: un vaisseau anglais a évité le même sort, en jettant ses canons à la mer. La flotte de l'amiral Hotham mouille dans le port de St-Florent, à l'exception de quelques frégates & autres bâtimens en croisière sur les côtes de la Provence.

Il est certain que le général de Vins doit revenir incessamment en Italie, à la tête de 28 mille Autrichiens. On fait des préparatifs dans le Piémont, pour y recevoir une armée de 80 mille hommes. On apprend aussi que le gouvernement vient d'y ordonner la levée de 10 mille recrues; de sorte que la prochaine campagne d'Italie sera l'une des plus vives dont cette belle contrée ait jamais été le théâtre.

On mande que les ennemis sont actuellement occupés à faire sauter la forteresse de Garzezzo. Ils ont contraints les habitans d'Ormea de transporter à la Pieve, sur leurs épaules, les soldats français malades; ensuite de quoi l'on a fait mettre le feu à l'hôpital où ces soldats avoient séjourné, & qui a été consumé avec tous les lits, &c., qui s'y trouvoient.

L'extrême cherté du café, du sucre, &c., dans toute

l'Italie, a donné l'idée à un confitiseur de Turin, nommé Rach, de préparer une composition qui pût tenir lieu de cette boisson, & il y a réussi au-delà de toute attente. C'est un composé d'orge, de cacao, de canelle & d'amandes amères, dont le goût & la salubrité sont supérieurs à toutes les boissons que le luxe & le commerce ont fait connoître en Europe. Le prix de cette composition est très-modique.

(Extrait des gazettes d'Italie.)

DES FRONTIÈRES DE LA POLOGNE.

Le 5 février.

L'en a vu dans le public des copies de la lettre que le roi de Pologne écrivit à l'impératrice de Russie le 21 novembre; voici une copie de la réponse que lui fit l'impératrice:

« Monsieur mon frere,

» Le sort de la Pologne, tel que V. M. me le dépeint dans sa lettre du 21 novembre, est une suite des maximes destructives de tout ordre & de toutes institutions sociales, que les Polonais ont puisées dans l'exemple d'un peuple abandonné à tous les égaremens. Il n'a pas tenu à moi de prévenir leurs suites terribles, & de fermer l'abîme entr'ouvert sous les pieds de la nation polonoise par ses séducteurs, & où ils ont réussi à l'entraîner. Toutes mes sollicitudes, toutes mes peines, ont été payées d'ingratitude, de haine & de trahison. De tous les maux qui accablent aujourd'hui ce peuple, celui d'une disette prochaine est le plus terrible. Je donnerai mes ordres pour les garantir, autant que je pourrai, de ce redoutable fléau. Cette calamité, réunie à la connoissance que j'ai des dangers auxquels V. M. a été exposée au milieu d'un peuple effréné, me fait souhaiter qu'elle quitte sans délai cette ville punissable, & qu'elle se rende à Grodno. Le feld-maréchal comte de Suwarow-Rymniksky a l'ordre de

vous le proposer, & de faire tous les arrangements convenables pour vous amener ici, d'une manière aussi sûre que commode. V. M. connoitra mon caractère. Il me rend incapable d'abuser d'avantages que la bonté de la providence & la justice de mes affaires m'ont fait acquérir. V. M. peut donc attendre en repos ce que la raison d'état & la sûreté publique décideront sur le sort futur de la Pologne.

» Dans ces sentimens je demeure, M. mon frere, la bonne sœur de votre majesté.

Signée, CATHERINE. »

A la suite de cette lettre-là, nous lisons quatre lettres, qui méritent, à plus d'un égard, d'être recueillies. Deux de ces lettres ont été écrites de Grodno par S. M. polonoise elle-même; & les deux autres sont les réponses du ministre d'Angleterre M. Gardiner, & du nonce apostolique monseigneur Litta.

L I V O N I E.

De Riga, le 3 janvier.

Malgré ce qu'on a répandu du dessein de la Russie de fournir une armée à la coalition contre la France pour la prochaine campagne, on ne croit pas à l'exécution de ce projet, d'autant plus qu'elle se trouve dans l'obligation d'entretenir une armée de 150 mille hommes contre la Porte, un corps de 25 mille dans la Finlande russe contre la Suède, & un troisième corps de 50 mille en Pologne pour y cimenter sa puissance. Cependant on ajoute que si l'impératrice prend à elle seule le soin de maintenir la paix du Nord, la cour de Berlin sera libre d'employer toutes ses forces en faveur de la coalition contre la république française.

Il est aisé de voir combien toutes ces combinaisons de la politique du cabinet de Pétersbourg sont subordonnées aux événemens subséquens; mais ce qu'on peut en conclure de plus positif, c'est que la Russie n'enverra aucun secours à la coalition, & que la raison la plus forte qu'elle en donne, est la nécessité où elle se trouve de se tenir en mesure contre les cours de Suède & de Danemarck, qui surveillent toutes ses démarches, & qui ont déjà pris des mesures pour que tout le Nord ne se trouve pas enveloppé dans les querelles du reste de l'Europe, dont la Russie affecte de se montrer le champion *honoraire*.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 4 février.

L'archiduc Charles, revenu d'un voyage qu'il vient de faire dans diverses parties de l'Allemagne, se dispose à se rendre à l'armée du Rhin, où il fera la prochaine campagne.

Les dernières lettres de Mayence portent que la grosse artillerie des Français n'est pas encore arrivée devant cette place: cependant les troupes ennemies reçoivent journellement de nouveaux renforts & continuent à élever des redoutes & autres ouvrages d'attaque contre cette place, quoique la saison ne leur laisse pas la liberté de pousser vigoureusement ce siège. Suivant les dernières dispositions concertées entre le maréchal de Mollendorff & le général Neuf, commandant de Mayence, l'armée prussienne doit souvrir toute la partie du Rhin qui comprend Cassel & les isles de ce fleuve du côté des deux rives.

Nous apprenons de Ratisbonne, que le baron d'Hardeberg, ministre de Prusse auprès des cercles de Franconie & de Souabe, a présenté à leurs directoires une note, par laquelle Frédéric-Guillaume déclare qu'il ne peut entretenir plus long-tems son armée sur le Rhin, attendu les dépenses considérables qu'il en coûte pour cela à son trésor. Qu'en conséquence il demande que ces deux cercles lui fournissent l'emprunt qu'il leur a déjà demandé d'un million de thalers pour l'entretien de ses troupes qui agissent particulièrement pour la défense des cercles, & en général pour le salut de la Germanie. La note porte de plus que cet emprunt donnera 4 pour cent d'intérêt, & que le roi donnera pour sûreté l'hypothèque d'une province qu'il désignera dans le tems. Les cercles ont répondu que S. M. P. étoit suppliée, tant en sa qualité de prince de l'Empire que comme puissance prépondérante, d'attendre, avant de retirer ses troupes, l'issue des négociations de paix entamées avec la France, & que, dans le cas où la guerre se continuât, ils feroient tous leurs efforts pour remplir l'emprunt demandé.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 10 février.

Nous apprenons que les troupes brunswickoises, qui sont entrées à la solde de la Grande-Bretagne, ont joint à Osbruck l'armée alliée, et que le duc fait de grands préparatifs tant pour la défense de ses propres états, que pour contribuer à la délivrance de la Hollande. Un corps de 20 mille prussiens, venant de Magdebourg, est attendu à Wesel, ainsi que douze mille h. de la même nation qu'amenera le prince de Hohenlohe. Le quartier-général des alliés étoit encore, le 28 janvier, à Lochem, à trois lieues de distance de Deventer. L'hôpital de l'armée hannovrienne va être envoyé à Verden; et beaucoup de troupes angloises sont entrées dans l'Ost-Frise et dans le duché de Breme.

Nous avons reçu quelques nouvelles de la Hollande. Elles portent en substance, que le commerce y est entièrement arrêté; qu'il n'arrive plus de vaisseaux marchands dans les ports de cette république, où l'on armé cependant beaucoup de corsaires pour courir sur les Anglois; qu'il s'y est formé une administration provisoire, dont les membres sont la plupart des marchands. L'argent de banque avoit perdu tout crédit, et la circulation du numéraire étoit arrêtée; de sorte que les habitans des villes commerçantes de la république, qui ne subsistoient que du commerce, ont déjà beaucoup de peine à pourvoir à leurs besoins.

On apprend aussi qu'à Rotterdam, les anglois ont dû abandonner un magasin de bleds, évalué à 120 mille florins. Un paquebot de la même nation, chargé de beaucoup de numéraire, et 35 navires marchands, contenant beaucoup d'artillerie autrichienne et que les glaces avoient retenus dans le Texel, sont tombés au pouvoir des français. Les anglois ont dû brûler aussi, sur le Leck, 10 barques chargées de toute espèce de munitions: les impériaux en ont fait autant à Arnhem, où ils ont jetté dans l'eau les poudres de tout un magasin.

Nous apprenons de la Courlande, que le duc est parti pour Pétersbourg, où il a été appelé par l'impératrice. On présume que ce voyage est relatif au projet de soumettre la Courlande à l'empire russe. Rien d'intéressant de Varsovie, si ce n'est que le général Suwarow y habite maintenant le palais des anciens rois polonois. On ne doute plus que la Pologne ne soit entièrement partagée.

FRANCE.

De Paris, le 12 ventôse.

Les cendres de Michel Lepeltier ne sont plus au Panthéon; sa famille les a retirées. Marat a dû en sortir hier. On s'est rappelé avec peine que ce dieu des brigands en a fait chasser Mirabeau, dont les talens méritoient d'être honorés d'une manière distinguée. On eût désiré qu'on en retirât son cœur et qu'on y laissât sa tête.

On dit que le comité de saint public attend pour publier l'arrangement fait par Charette, le retour de deux représentants du peuple, près l'armée de l'Ouest, qui doivent apporter les pièces originales et les renseignements dont il a encore besoin.

Charette, ajoute-t-on, a étonné les représentans du peuple, par sa modération, sa franchise et la sagesse de ses conseils. Il a non-seulement consenti à mettre bas les armes et à reconnoître la république; mais il s'est encore engagé de porter avec six cents hommes de cavalerie, le décret d'amnistie dans le département du Morbihan, et de le faire accepter par les chouans, qui jusqu'ici ont refusé de se soumettre, parce qu'on a négligé de faire appuyer ce décret d'aucune force militaire.

Le comité de sûreté générale vient de faire arrêter six agitateurs, évidemment reconnus pour avoir fait monter en peu de jours, à un prix exorbitant, les denrées et les objets de première nécessité. C'est à ces hommes avides que sont dus, en même temps, et la cherté inouïe des subsistances, et le discrédit des assignats; il est certain que la Convention s'occupe des moyens de mettre un frein à leur avarice.

On dit que les nouvelles queues, qui se forment plus grandes que jamais à la porte des boulangers, sont l'effet naturel de quelques négligences dans la police de cette partie, mais plus encore de la malveillance des agitateurs, & du manque de pain dans les communes environnantes de Paris. On prétend que la quantité de pain qu'on délivre journellement & sans queue aux restaurateurs, traiteurs, aubergistes, cabaretiers & marchands de vin, dont le nombre est plus que quadruplé à Paris depuis deux ans, contribue aussi à priver le citoyen domicilié, & qui vit dans son ménage, de la facilité d'obtenir aisément sa subsistance juste & journalière.

Il est certain que Paris est aujourd'hui plus que jamais une sorte de caravansérail national, peuplé de voyageurs de tous les départemens, qui y arrivent pour toute sorte d'affaires, & dont l'affluence fait la fortune de tous ceux qui préparent & vendent des subsistances: mais on voudroit que les enfans jeunes & vieux de cette commune ne souffissent pas de ce concours, par des privations auxquelles il leur est impossible de s'accoutumer; car la faim ne s'ajourne point.

Un de nos abonnés nous a adressé l'écrit suivant sur les queues des boulangers, & nous croyons devoir le mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Un mot sur les queues.

On dit, l'on écrit, l'on imprime, l'on répète jusqu'à satiété que ce sont les *malveillans* qui forment les rassemblemens aux portes des boulangers. Qui, certainement, est la malveillance qui les produit: mais peut-elle venir de ceux qui, dès la pointe du jour, vont s'exposer à

toutes les intempéries de la saison pour ne pas mourir de faim? C'est ce qui n'est pas soutenable.

Examinons d'abord l'origine de ce que l'on appelle des queues.

Un citoyen se présente à dix heures du matin chez son boulanger avec sa carte pour avoir du pain; on lui dit qu'il n'y en a plus & qu'il auroit dû venir plutôt. La même réponse, accompagnée du même refus, est faite à vingt ou trente personnes; elle passe de bouche en bouche; la crainte de manquer encore de pain le lendemain s'empare des esprits; & chacun, dès le grand matin, va prendre son rang à la porte du boulanger, où il se morfond pendant trois ou quatre heures, & souvent davantage.

Voilà à présent quels sont les agens & les moyens qui concourent à la distribution du pain dans Paris.

Chaque section fournit à chaque chef de famille une carte indicative de la quantité de pain qu'il doit avoir chaque jour & du boulanger qui doit le lui fournir: cette carte est d'abord un *mandat* d'une section, payable au porteur, à vue & dans tout le jour, par un boulanger désigné, sur des fonds qui lui sont faits par le gouvernement.

Il résulte de cette définition & de cet ordre de choses, qu'un boulanger désigné sur une carte ne peut refuser du pain à celui qui en est porteur, que dans le seul cas où le gouvernement ne lui auroit pas fait en farine les fonds proportionnés à la quantité de pain qu'il doit fournir; hors ce cas, tout boulanger qui refuse du pain est censé l'avoir vendu *en fraude* & à un *haut prix* à des individus suspects & non porteurs de cartes.

Que la police assure donc à chaque citoyen le pain qui lui est accordé; que tout boulanger soit obligé, sous peine d'être regardé comme l'agent des malveillans, & d'être traité comme tel, tenir pendant toute la journée, à la disposition des citoyens qui se fournissent chez lui, la quantité de pain qui leur revient, et il n'y aura plus de queues.

Ce mot est bien le tableau de la manœuvre des queues, mais il ne s'élève pas jusqu'à leur cause première, & peut-être si on vouloit y remonter trouveroit-on que le prix immuable du pain, tandis que celui de toutes les autres subsistances a quintuplé & même décuplé dans toute l'étendue de la république, est la véritable cause de ces rassemblemens qui se font non-seulement à la porte des boulangers, mais même dans les divers endroits de Paris. La commune mit, dans le tems, dans sa main la subsistance du peuple en pain, & elle ne prit pas sans doute toutes les mesures de prudence qui pouvoient assurer la durée de son entreprise; les inconvéniens qui ont résulté du maximum sur le prix des grains ont été très-fâcheux pour l'agriculture; on a essayé d'y suppléer par des moyens dont la discussion ne doit pas ici trouver sa place; mais la liberté vendue aux marchés des grains va opérer un grand changement dans cette partie si intéressante de l'administration générale, & la convention par son zèle infatigable à cet égard, réussira également à calmer les inquiétudes des bons citoyens, & à déjouer les manœuvres des malveillans qui ont pour unique objet d'alimenter de vaines alarmes.

Les nouvelles reçues de Brest, & consignées dans notre feuille du ont donné lieu aux réflexions suivantes extraites de l'un de nos papiers.

Voilà donc un nouveau système maritime qui paroît s'introduire parmi nous. Jusqu'à présent nous nous étions montrés jaloux d'avoir à Brest une flotte nombreuse, capable de tenir tête à l'armée anglaise dans la Manche & dans l'Océan. Il est vrai que les sorties de notre escadre l'année dernière & cette année, n'ont pas été heureuses, puisqu'en deux fois nous avons perdu 12 à 13 vaisseaux de ligne. En falloit-il conclure qu'il vaut mieux ne plus avoir de grandes escadres; non, mais seulement qu'il falloit les mieux diriger.

Le nouveau système que l'on paroît vouloir embrasser, n'est pas sans de graves inconvéniens & de grands dangers: en éparpillant ainsi nos forces navales, sous prétexte d'aller reconquérir nos colonies, qui se conquerront elles-mêmes, ou prendre celles des autres nations, nous assurons pour la campagne prochaine l'empire des mers d'Europe aux Anglais. Lorsque lord Howe se présentera avec sa grande flotte dans la Manche & dans l'Océan, que lui opposerons-nous, puisque, d'après ces lectures de Brest, notre escadre aura été partagée en différentes divisions envoyées au loin? Je sais bien que les Anglais ne feront aucune tentative; de tels projets sont trop absurdes; mais si nous n'avons pas de flotte assez forte pour combattre la leur, ils bloqueront encore nos ports, ils empêcheront entièrement notre commerce & nos approvisionnemens, détourneront ou arrêteront les bâtimens neutres qui viendront nous apporter les subsistances qui nous sont si nécessaires.

Est-ce avec des divisions partielles que nous préviendrons ces maux? Non, sans doute, puisque les Anglais suivant un système contraire au nôtre, auront une escadre de 28 à 30 vaisseaux: & si cette escadre rencontre nos divisions disséminées, comment résisteront-elles?

Tels sont les dangers que présente à nos yeux ce morcellement de nos forces maritimes. Sans doute il seroit très-utile de reprendre Saint-Domingue & nos autres îles à l'instant même, mais il est encore plus pressant de nous mettre à-même de conserver libre l'entrée de nos ports & la navigation de l'Océan & de la Manche pour que, par cette voie, on puisse nous apporter ce dont nous avons besoin. Ces expéditions partielles ne doivent donc jamais se détacher d'un grand système de défense par mer.

Après les pertes nombreuses que nous avons faites en vaisseaux de ligne, depuis deux ans, il ne nous en restoit pas plus de trente disponibles à Brest. Il ne nous semble donc pas très-sage de les envoyer de côté & d'autre, sans savoir quand ils pourront se réunir.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de BOURDON (de l'Oise).

Séance du 11 ventôse.

Un grand nombre de sections ont successivement paru à la barre; plusieurs d'entr'elles ont annoncé que c'est la première fois que délivrées du joug des intrigans & des terroristes, elles peuvent apporter à la convention l'expression de leurs sentimens; toutes demandent la punition des grands coupables qui ont inondé la république de tant de maux & de crimes.

La section de l'Unité demande aussi que la convention rappelle dans son sein quelques-uns de ses membres qui ne sont pas coupables, dit-elle, parce que leur fortune les a préservés du glaive des bourreaux.

Peyniere a demandé la parole; on insistoit d'autre part pour le renvoi pur et simple. Reubell a fait prévaloir cet avis; la discussion qu'en entame n'est pas à sa place, a-t-il dit; sauvons la patrie et puis nous nous occuperons de nos collègues. (On applaudit.)

Fréron est monté à la tribune et a fait une motion d'ordre, souvent et vivement applaudie; il a d'abord présenté combien le droit de dire et d'écrire sa pensée, resaisi depuis le 9 thermidor, a rendu de service à la liberté, elle est enfin majeure, a-t-il dit, elle est émancipée; il n'appartient plus à personne de la mettre en tutelle. L'opinant a signalé ensuite avec force les restes d'une odieuse faction qui, solitaire dans un des points les plus élevés de la salle, affectent de garder le plus perfide silence, dont un des partisans, après avoir comparé la loi du 22 prairéal au poignard de Brutus, a depuis menacé de son poignard, qui n'est pas celui de Brutus, ceux qui ont échappé à la loi du 22 prairéal, ils ont aussi leur Couthon, et ses feuilles dévoilent leurs coupables espérances, leurs criminelles intentions avec une candeur qui fait pitié.

Fréron a terminé son discours par un projet de décret dont les principales dispositions tendoient au rapport de la loi concernant les gens suspects & la mise en liberté de ceux qui sont actuellement détenus par suite de cette loi; il demandoit aussi qu'une commission de 20 membres fut nommée pour s'occuper des moyens d'organiser la constitution dès qu'une paix glorieusement conclue permettra d'en faire jouir le peuple & de le délivrer du gouvernement arbitraire.

Ces propositions sont accueillies par les plus vifs applaudissemens.

On propose de renvoyer le projet de décret présenté par Fréron aux comités de gouvernement & d'imprimerie le discours.

Charles demande la parole; il assure qu'il ne veut pas s'opposer à l'impression de ce discours; mais il pense, il craint qu'il n'ait quelque ressemblance avec celui que Robespierre a prononcé le 8 thermidor; il embrasse, il parcourt les mêmes objets, & l'expérience, dit-il, non-seulement du passé...

Et celle de l'avenir apparemment, s'écrie-t-on, en interrompant Charles.

Il est prophète, le chanoine, dit une voix. (On rit.) Il faut bien, dit Legendre, permettre de divaguer à un membre qui est quelquefois deux mois sans paroître à la convention, & qui n'y vient que pour toucher son mandat. (On rit & on applaudit.)

Charles veut répliquer; on réclame la clôture de la discussion; Charles insiste, & le président consulte l'assemblée qui décrète, à une très-grande majorité, qu'elle a suffisamment entendu Charles.

L'impression du discours de Fréron & le renvoi de ses propositions aux comités sont décrétés.

L'instant d'après, sur la dénonciation faite par une section de l'Ami du Peuple, Châles a annoncé qu'il ne travailloit plus à ce journal; qu'il n'étoit pas l'auteur du numéro dénoncé: quant aux autres, il les a justifiés comme il a pu.

Dans la feuille d'hier, pag. 644, 2^e colonne, placez le deux alinéa, depuis ces mots, *Villetar demande*, jusqu'à ceux-ci, *dangers véritables*, après les deux alinéa finissant par ces mots, *peur y être lu le soir*.